



# Journal syndical

2051

Numéro spécial  
audiences publiques

## Sommaire

Avenir de la Télé-université **2**

Proposition « amendée » du SCFP 2051 **3**

Proposition du SCFP 2051 **5**

Résolution du SCFP 2051 **6**

Avis sur la question de l'intégration **7**

Résolution du SCFP 2051 relative au  
rapport Brossard **9**

Développement de la formation à distance  
et pédagogie **10**

Historique **13**



# Avenir de la Télé-université

TOUT EN RÉAFFIRMANT NOTRE ENGAGEMENT VIS-À-VIS ELLES, NOUS NOUS ATTENDONS À CE QUE LA DIRECTION DE LA TÉLUQ ASSUME LE LEADERSHIP QUI LUI INCOMBE. IL LUI APPARTIENT DE PROPOSER À SA COMMUNAUTÉ UNE SYNTHÈSE DES ENJEUX EN CAUSE ET UNE ÉVALUATION STRATÉGIQUE ET POLITIQUE D'UNE ÉVENTUELLE RUPTURE AVEC L'UQAM.

La tenue des audiences publiques sur l'avenir de la Télé-université et sur son rattachement à l'Université du Québec à Montréal, prévue en octobre, nous amène à vous proposer un numéro spécial sur ce sujet.

Depuis le début des discussions sur notre rattachement à l'UQAM, une imposante documentation sur le sujet s'est accumulée, rapports et documents, tous plus pertinents les uns que les autres. Tous, notamment les nouveaux employés, pourront approfondir leur connaissance du dossier TÉLUQ-UQAM à partir des extraits et adresses Internet proposés dans le présent numéro.

Nous vous présentons dans l'ordre les prises de position du *SCFP 2051*, un texte de réflexion des professionnels pédagogiques, un historique de Patrick Guillemet et quelques adresses Internet vous donnant accès aux documents officiels du rattachement Téléq-UQAM. Toutefois, l'ordre de lecture peut être adapté selon vos besoins personnels. La lecture de l'historique, des documents officiels puis des prises de positions du SCFP 2051 pourra possiblement mieux convenir aux employés récemment entrés à la Téléq.

Nous sommes collectivement et personnellement soucieux du sort réservé tant à notre université qu'au développement de la formation à distance au Québec. Tout en réaffirmant notre engagement vis-à-vis elles, nous nous attendons à ce que la direction de la TÉLUQ assume le leadership qui lui incombe. Il lui appartient de proposer à sa communauté une synthèse des enjeux en cause et une évaluation stratégique et politique d'une éventuelle rupture avec l'UQAM.

Bonne lecture!

# Proposition « amendée » du SCFP 2051 face à la démarche exploratoire en vue d'une association UQAM-TÉLUQ

- ATTENDU la rencontre du 12 mars dernier où monsieur Roch Denis, recteur de l'UQAM, a rencontré les exécutifs des syndicats et associations ainsi que les gestionnaires de la TÉLUQ;
- ATTENDU que le syndicat des employés et des employées de soutien de la Télé-université, SCFP 2051, se préoccupe des perspectives d'avenir professionnelles de ses membres;
- ATTENDU l'expertise en formation à distance que possèdent les personnes salariées de la Télé-université et ce, tant sur les plans pédagogique et administratif que sur le plan de la médiatisation;
- ATTENDU que l'atteinte et la valeur d'un tel niveau d'expertise à la Télé-université est le fruit de l'expérience accumulée depuis sa fondation;
- ATTENDU les propos de la direction générale dans l'édition du C@rrefour-TÉLUQ du 31 janvier dernier;  
« Si, avec mes collègues recteurs, nous en arrivons collectivement à la décision qu'il y a une belle opportunité d'impliquer plus directement la Télé-université dans une reconfiguration gagnante, tous les groupes de la TÉLUQ (responsables d'unités, responsables d'associations syndicales et non syndicales, instances décisionnelles) seront non seulement informés et consultés, selon une mécanique à mettre en place dès que les choses se précisent. »
- ATTENDU les garanties déjà énoncées par la direction générale dans l'édition du C@rrefour-TÉLUQ du 14 février dernier;

## Cheminement

1. Un test de réalité préalable à toutes discussions : l'extension de l'autorisation du MBA UQAM à la TÉLUQ.
2. Un test d'intérêt : une définition du projet qui nous mobiliserait de concert pour faire du regroupement un ensemble plurimodal compétitif sur le plan national et international en enseignement et recherche.
3. La définition du concept juridique : le statut juridique des deux entités et de leurs interrelations.





[suite] **Proposition « amendée » du *SCFP 2051* face à la démarche exploratoire en vue d'une association UQAM-TÉLUQ**

**Des garanties**

1. Il ne s'agit pas d'une rationalisation mais plutôt de viser une augmentation de revenus.
2. La TÉLUQ reste une entité juridique dont le statut sera à définir.
3. La TÉLUQ garde son nom.
4. La TÉLUQ garde sa bilocalisation.
5. Les acquis du personnel sont intégralement honorés.
6. La définition des rôles des deux entités exclut la superposition de mandat en enseignement à distance et la disparition de la mission universitaire de la TÉLUQ.
7. La politique de circulation des personnes entre les deux institutions est organisée.
8. Les diplômes sont communs.
9. La communauté TÉLUQ est globalement en accord avec ce mouvement.

**IL EST PROPOSÉ :**

Que les membres du *SCFP 2051* se prononcent en faveur de la poursuite de la démarche exploratoire de la TÉLUQ, en tant qu'École supérieure de formation à distance, en vue d'une association avec l'UQAM.

Adopté à la majorité.  
Le 25 mars 2002.



# Proposition du *SCFP 2051* Rattachement TÉLUQ-UQAM

ATTENDU l'évolution actuelle du dossier de rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM;

ATTENDU la préoccupation du *SCFP 2051* relativement aux perspectives d'avenir professionnel de ses membres;

ATTENDU que le rattachement TÉLUQ-UQAM mise sur la convergence des efforts de chaque établissement universitaire vers le développement optimal et durable de la formation à distance au Québec, tel que défini dans le rapport du comité académique;

ATTENDU l'accueil favorable des Commissions des études de la TÉLUQ et de l'UQAM pour cette opportunité de développement;

IL EST RÉSOLU :

d'approuver dans le principe, le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en s'appuyant sur le rapport du comité académique, étant entendu que :

1. La mission de formation à distance sera maintenue et explicitement assumée par l'UQAM, qui sera dès lors engagée à la développer en vertu de ses lettres patentes;
2. L'UQAM accordera au télé-enseignement un statut institutionnel lui assurant visibilité et instances appropriées d'orientation et de direction;
3. La mission de télé-enseignement assumée par l'UQAM demeurera une mission réseau, encadrée et protégée par un protocole approprié de coopération, de mise en commun et de respect de l'action des autres établissements;
4. L'UQAM et la TÉLUQ s'entendront sur un projet académique de développement stratégique du télé-enseignement;
5. Les droits acquis de toutes les personnes salariées membres du *SCFP 2051* seront dûment respectés;
6. L'implantation de la TÉLUQ à Québec (dans St-Roch) sera maintenue.

Proposée par le Conseil syndical, secondée par Réal Perreault.

Adoptée à la majorité.

Le mardi 12 novembre 2002.



## Résolution du *SCFP 2051* face au rattachement **TÉLUQ-UQAM**

ATTENDU l'opportunité de développement pour la TÉLUQ dans le projet de rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM;

ATTENDU la résolution du 25 mars 2002 où nous nous prononçons en faveur de la démarche exploratoire TÉLUQ-UQAM;

ATTENDU la résolution du 12 novembre 2002 où nous approuvons, dans le principe, le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en s'appuyant sur le rapport du comité académique;

ATTENDU les préoccupations constantes du 2051 à l'égard du maintien des conditions de travail, des acquis ainsi que des perspectives d'avenir professionnel de ses membres;

ATTENDU l'avis favorable reçu du (SCFP) Syndicat canadien de la fonction publique relativement au contenu du protocole déposé le 19 novembre 2003.

IL EST RÉSOLU :

d'approuver le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en s'appuyant sur les engagements du protocole d'entente (19.11.03) à intervenir entre la Télé-université et l'Université du Québec à Montréal.

Proposée par le conseil syndical.

Secondée par Marie Méthot.

Adoptée à la majorité.

Le 9 décembre 2003.



# Avis sur la question de l'intégration de la Télé-université à l'UQAM

PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ, *SCFP 2051*  
ADRESSÉ À MONSIEUR PIERRE BROSSARD, CHARGÉ DE DOSSIER  
LE 28 AOÛT 2008

Depuis le tout début des échanges à propos du rattachement de la Télé-université à l'UQAM, les membres du 2051 ont suivi ce dossier avec grand intérêt à un point que notre assemblée générale a adopté trois résolutions relatives à ce projet. En effet, le 25 mars 2002, nous avons appuyé la démarche exploratoire de rapprochement, puis le 12 novembre 2002 nous avons appuyé, dans le principe, le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM. Enfin, le 9 décembre 2003, les membres du 2051 ont majoritairement appuyé le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en se reposant sur les engagements du protocole d'entente (19-11-03) à intervenir entre les deux institutions.

Nous voyions là une réelle opportunité d'un plus grand déploiement de la formation à distance et de la formation bimodale.

Les membres du 2051 se sont lancés dans cette grande aventure avec un optimisme certain et en même temps, avec une certaine retenue. En effet, un tel changement engendrait de l'inconfort chez nos membres.

Aujourd'hui, bien que nous ne soyons pas prêts à remettre en question le bien-fondé de ce rattachement, la désillusion et l'impatience de passer à l'action nous habitent. Un fossé s'est creusé sur la ligne de départ, car nous nous situons toujours là à bien des égards. Le départ du recteur Roch Denis, les difficultés financières de l'UQAM sont-ils les seules causes de cet élan suspendu?

Sans ignorer les impacts de ces derniers événements, nous ne croyons pas qu'ils soient les seuls en cause. Qui des acteurs de l'enseignement, de la pédagogie, de la diffusion des enseignements de l'UQAM a acquis une connaissance réelle et approfondie de la pratique de la formation à distance? Très peu de collègues de l'UQAM pourraient répondre par l'affirmative à cette question. Voilà à notre humble avis, la principale piste à explorer.



# [suite] Avis sur la question de l'intégration de la Télé-université à l'UQAM

PRÉSENTÉ PAR LE SYNDICAT DES EMPLOYÉES ET DES EMPLOYÉS DE SOUTIEN DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ, *SCFP 2051*  
ADRESSÉ À MONSIEUR PIERRE BROSSARD, CHARGÉ DE DOSSIER  
LE 28 AOÛT 2008

Les membres du *2051* sont évidemment des acteurs et des artisans de premier plan de la formation à distance. Nous possédons un modèle de formation à distance unique et nous voulons continuer à le faire évoluer afin de répondre toujours plus adéquatement à la clientèle étudiante. Nous sommes actuellement chef de file de la formation à distance et nous souhaitons le demeurer face à la concurrence de plus en plus présente.

Pour ce faire, nous croyons que des choix aussi affirmés que les nôtres sont à faire du côté de l'UQAM.

Nous croyons que si ces choix étaient faits, dans le sens que se traduise dans les faits le rattachement TÉLUQ-UQAM, l'avenir pourrait toujours nous réserver des perspectives emballantes et des réalisations à la mesure du grand potentiel de nos deux établissements.

Enfin, permettez-nous de souligner que l'apport des personnes salariées du *2051* est porteur de mille promesses pour la réalisation de ce grand projet. Également, nous sommes toujours déterminés, comme le montre si bien l'histoire de la Télé-université, à mettre l'épaule à la roue afin de répondre et de s'adapter aux changements et ce, dans le but de rencontrer dans ce rattachement, les objectifs qui avaient été fixés au départ.

Sylvie Denis  
Présidente, *SCFP 2051*





## Résolution du *SCFP 2051* relative au rapport de M<sup>e</sup> Pierre Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM

- ATTENDU le contenu du rapport de M<sup>e</sup> Pierre Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM;
- ATTENDU la résolution du 25 mars 2002 où nous nous prononçons en faveur de la démarche exploratoire TÉLUQ-UQAM;
- ATTENDU la résolution du 12 novembre 2002 où nous approuvons, dans le principe, le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en nous appuyant sur le rapport du comité académique;
- ATTENDU la résolution du 9 décembre 2003 où nous approuvons le rattachement de la TÉLUQ à l'UQAM en nous appuyant sur les engagements du protocole d'entente à intervenir entre la Télé-université et l'Université du Québec à Montréal;
- ATTENDU les préoccupations constantes du 2051 à l'égard du maintien des conditions de travail, des acquis ainsi que des perspectives d'avenir professionnel de ses membres;
- ATTENDU l'avis favorable reçu du (*SCFP*) *Syndicat canadien de la fonction publique* relativement au contenu du protocole;
- ATTENDU que les recommandations du rapport devant concrétiser l'intégration de la Télé-université à l'UQAM font fi dudit protocole;
- ATTENDU que le modèle de formation à distance de la Télé-université repose sur un système dont la dynamique de toutes les parties en fait la force.

### IL EST RÉSOLU :

de refuser le rapport et de dénoncer auprès de toutes les instances concernées le démantèlement irresponsable et irrespectueux de la TÉLUQ tel qu'avancé dans les recommandations du rapport de M<sup>e</sup> Pierre Brossard sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM.

### IL EST DE PLUS RÉSOLU :

d'exiger le respect du protocole d'entente de juin 2004 intervenu entre la Télé-université et l'UQAM.

Proposée par le conseil syndical.

Appuyée par Colette Laprise.

Adoptée à une majorité de 97,9 %.

Le mardi 16 décembre 2008.



# Développement de la formation à distance et pédagogie

QUELQUES RÉFLEXIONS ET COMMENTAIRES DE LA TABLE DES PROFESSIONNEL(LE)S PÉDAGOGIQUES DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ SUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE TÉLÉ-UNIVERSITÉ-UQAM

Le développement de la formation à distance qui fonde le rattachement de la Télé-université à l'UQAM répond à une aspiration profonde de la communauté télé-universitaire. À cet égard, la Table des professionnel(le)s pédagogiques se réjouit des objectifs énoncés à la section 2 du protocole faisant l'objet de la présente consultation, auxquels elle adhère pleinement, et tient à manifester son désir de contribuer activement à leur réalisation en misant sur son expérience et sa créativité. Dans cet esprit, elle souhaite attirer l'attention des autorités des deux établissements sur plusieurs aspects qui lui apparaissent déterminants pour la réussite de ce projet.

## 1. Le plan de développement de la formation à distance

La section 6 du protocole décrit les orientations qui président à l'élaboration de ce plan, lequel constitue la pierre d'assise du rattachement. Ces orientations, qui prévoient un accroissement du nombre de cours et programmes, à distance ou selon des formules mixtes, l'augmentation correspondante des ressources de conception, d'édition et de diffusion, le partage des matériels pédagogiques, le développement des mécanismes d'encadrement et services à l'étudiant, l'internationalisation de la formation à distance et le soutien à l'innovation pédagogique, sont généreuses et ambitieuses. Elles supposent cependant une mise en œuvre judicieuse, pour éviter la dispersion des énergies.

Certes, les paramètres énumérés à la fin de la section 6 – objectifs de fréquentation étudiante, évaluation des coûts et revenus, modalités de dotation et de mobilité des ressources humaines, paramètres de gestion de ces ressources, méthodes et modèles technopédagogiques de diffusion – viennent préciser de façon fort heureuse le cadre dans lesquels s'inscrira la réalisation du plan. Toutefois, il sera également opportun, pour s'assurer de l'émergence et de la réalisation efficace de projets porteurs permettant d'obtenir des ressources supplémentaires, de faire en sorte que de tels projets puissent être identifiés et menés de façon privilégiée. L'analyse de l'évolution de la fréquentation étudiante et des pratiques de formation dans les divers secteurs disciplinaires, aussi bien que la gestion rigoureuse des ressources disponibles sont les conditions de succès d'un développement effectif de la formation à distance. Au-delà de la multiplication des initiatives, il s'agit donc de veiller à repérer et à promouvoir les projets porteurs de développement effectif et d'explicitier les principes, règles et formules qui présideront à l'élaboration de ce plan.



# [suite] Développement de la formation à distance et pédagogie

QUELQUES RÉFLEXIONS ET COMMENTAIRES DE LA TABLE DES PROFESSIONNEL(LE)S PÉDAGOGIQUES DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ SUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE TÉLÉ-UNIVERSITÉ-UQAM

## 2. La Commission académique de la formation à distance

Cette commission aura, avec la direction générale de la Télé-université, la charge de l'élaboration du plan de développement de la formation à distance à compter de la délivrance des lettres patentes. Comme le précise le point 5.2 du protocole, elle sera formée de représentants désignés par la directrice générale de la Télé-université, auxquels s'adjoindront deux représentants de l'UQAM et deux représentants du réseau de l'Université du Québec.

Sans préjuger de la composition finale de cette commission, la Table des professionnel(le)s pédagogiques tient à réitérer son souhait de se voir significativement représentée à cette instance. L'implication des professionnel(le)s pédagogiques dans la réalisation des projets de formation à distance, le rôle dévolu à cette commission quant au partage de matériels pédagogiques, aux services à l'étudiant et à l'implantation de nouvelles méthodes pédagogiques sont à notre avis autant de facteurs qui plaident pour l'implication la plus totale des professionnel(le)s pédagogiques dans cette nouvelle instance.

## 3. L'élaboration de nouvelles formules d'enseignement

Outre l'accroissement du nombre de cours et de programmes offerts totalement à distance, le plan de développement de la formation à distance prévoit l'offre de cours et programmes selon des formules mixtes combinant des activités d'apprentissage en présence et à distance, sur le plan national et international. Par ailleurs, la convention de partenariat avec les établissements intéressés du réseau de l'Université du Québec décrite à la section 10 du protocole prévoit que la Télé-université « propose ou accueille des projets de développement d'activités (programmes, cours, formation continue) qui peuvent être produites et/ou diffusées conjointement », lesquels sont approuvés par la Commission académique de la formation à distance.

Au-delà des implications relatives à la gestion du plan de développement de la formation à distance qui ont été évoquées plus haut, la tâche sous-tendue par ce plan est celle de l'élaboration progressive, par recherche-développement, de modèles de diffusion génériques pouvant être utilisés dans le plus grand nombre possible de situations d'enseignement. Cette approche nous semble la plus prometteuse étant donné l'ampleur des investissements pédagogiques préalables, les ambitions du plan de développement et le petit nombre des ressources disponibles à la Télé-université.



## [suite] Développement de la formation à distance et pédagogie

QUELQUES RÉFLEXIONS ET COMMENTAIRES DE LA TABLE DES PROFESSIONNEL(LE)S PÉDAGOGIQUES DE LA TÉLÉ-UNIVERSITÉ SUR LE PROTOCOLE D'ENTENTE TÉLÉ-UNIVERSITÉ-UQAM

### Adresses Internet des documents de référence

[http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/pdf/Decret\\_TELUQ-UQAM.pdf](http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/pdf/Decret_TELUQ-UQAM.pdf)

[http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/pdf/TELUQ-UQAM\\_Protocole\\_signe\\_15juin04.pdf](http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/pdf/TELUQ-UQAM_Protocole_signe_15juin04.pdf)

<http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/>

<http://sauvonlatelug.org/>

[http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/pdf/TELUQ-UQAM\\_Annexe\\_plan\\_cadre.pdf](http://benhur.telug.quebec.ca/~telug-uqam/pdf/TELUQ-UQAM_Annexe_plan_cadre.pdf)

#### 4. L'utilisation des ressources technologiques

Le plan de développement de la formation à distance mise résolument sur le partage des matériels pédagogiques et autres ressources d'enseignement et d'apprentissage. Il y a là assurément un moyen d'assurer une plus grande efficacité des efforts de conception en facilitant le recours à du matériel existant. Toutefois, autant les limites propres à ce partage en raison des particularités disciplinaires, que la nouveauté de cette approche, ne doivent faire oublier l'importance de la dimension technologique dans la mise en œuvre du plan, d'autant que l'élaboration de matériel pédagogique original sera particulièrement importante dans les premières phases de sa réalisation.

Un certain nombre de ressources de médiatisation a été mis au point par la Télé-université tandis que l'UQAM recourt à certaines autres technologies, les premiers reposant sur une approche centralisée dans laquelle le développement du matériel pédagogique fait appel à des services spécialisés, tandis que les secondes visent la prise en charge de ce développement par les équipes pédagogiques elles-mêmes. Une harmonisation des pratiques technologiques est donc à envisager en fonction du type de programmation qui sera privilégié par le plan de développement. La formation des ressources pédagogiques et la mise à disposition de ressources de médiatisation conviviales et fiables, ainsi que d'un support technique efficace, apparaît donc dès à présent une condition de succès de ce plan.

#### 5. Les projets conjoints avec les constituantes de l'Université du Québec

Le protocole propose une convention de partenariat avec les établissements intéressés de l'Université du Québec. On sait que la perspective du rattachement de la Télé-université à l'UQAM suscite de leur part certaines inquiétudes. Sans doute s'agit-il d'une des principales inconnues du projet actuel, mais on peut se demander ce qu'il en adviendrait s'il s'avérait que cette convention de partenariat n'était pas acceptée. Le projet de rattachement devrait-il être réaménagé de façon sensible?

Avec ces quelques réflexions, la Table des professionnel(le)s pédagogiques dépasse sans doute le cadre de la présente consultation et anticipe quelque peu sur les développements à venir, lorsque le présent protocole aura été adopté. Il ne faut y voir que le signe de sa disponibilité et de son enthousiasme envers les tâches qui l'attendent.

# Historique de Patrick Guillemet [juin 2009]

POUR LES LECTEURS QUI VEULENT PRENDRE CONNAISSANCE DE L'INTÉGRAL DU TEXTE DE PATRICK GUILLEMET, INCLUANT LES HYPERLIENS, NOUS VOUS L'AVONS TRANSMIS SIMULTANÉMENT EN PIÈCE ATTACHÉE AVEC LE PRÉSENT NUMÉRO SPÉCIAL AUDIENCES PUBLIQUES.

## Prélude

- 1988 : le Conseil supérieur de l'éducation, dans son Avis sur la formation à distance rédigé par Pierre Lucier, recommande que la Télé-université oriente ses énergies vers des projets conjoints, plutôt que sa programmation propre.
- 1997 : Pierre Lucier, président de l'Université du Québec, exprime des doutes sur la capacité de développement de la Télé-université.
- 1999 : Pierre Lucier plaide pour la reconfiguration du réseau de l'Université du Québec.
- 2001 : problèmes du GDA, objectifs du contrat de performance non atteints; la Télé-université est en crise (discours de la rentrée).
- 2002 : perspective d'un plan de rapprochement avec l'UQAM, afin d'assurer une augmentation de revenus à la Télé-université, qui conserverait son nom et sa bilocalisation (proposition par l'UQAM d'un statut semblable à celui de l'École des sciences de la gestion). Anne Marrec estime que la Télé-université est limitée dans son développement et qu'une approche associative allant jusqu'au rattachement à l'UQAM doit être examinée<sup>1</sup>, à condition que la Télé-université ne perde pas son identité. Raymond Duchesne exprime ses doutes : le projet soumet la Télé-université aux désirs de l'UQAM avec la complicité du président de l'Université du Québec, au risque de voir la Télé-université se ratatiner.
- création du comité académique conjoint chargé de préparer le rattachement. Présentation d'un cadre de rapprochement. Dépôt du rapport du comité académique. Crainte de perte d'indépendance de la part de la direction générale de la Télé-université, dont le projet de protocole est dénoncé par les syndicats et associations. Louise Bertrand met en demeure la directrice générale de se prononcer en faveur du rattachement.
- 2003 : Louise Bertrand l'emporte sur Anne Marrec et devient directrice générale.

## Lancement du projet

- 2003 : le SPPTU et le SPUQ appuient le rapport du Comité académique et conviennent d'initier les démarches d'intégration des professeurs et professeures de la TÉLUQ au SPUQ et d'accorder à la TÉLUQ le statut d'un département à l'UQAM, avec les responsabilités de l'assemblée départementale, ainsi que la création d'une unité académique qui permettra de préserver la mission spécifique de la TÉLUQ à l'UQAM.

1. La Télé-université recherche alors « une institution ayant une large programmation, des ressources et un marché, une vision de l'importance de l'enseignement à distance au Québec, au Canada et à l'international en tenant compte des besoins des étudiants, ainsi que de la volonté de concurrencer les grandes universités impliquées dans l'enseignement à distance et de travailler en partenariat avec l'ensemble des établissements du réseau ».

## [suite] Historique de Patrick Guillemet [juin 2009]

2004 : protocole de rattachement, plan-cadre de développement de la formation à distance et convention de partenariat avec les universités en région. Le projet est perçu comme la renaissance de la Télé-université. À l'occasion de la consultation sur le projet de rattachement, le SPUQ réclame des éclaircissements et s'oppose à la perspective d'un statut d'« École supérieure de télé-enseignement » envisagé pour la TÉLUQ.

2005 : décret accordant les lettres patentes supplémentaires à l'UQAM. La TÉLUQ est une entité rattachée à l'UQAM, mais elle garde son autonomie de gestion et son autonomie de fonctionnement. Il s'agit de mettre sur rails la plus grande université bimodale francophone : ce qu'on veut faire c'est favoriser le plus possible la souplesse pour les étudiants, de façon à faciliter leur accès aux études universitaires. Pour l'UQAM, il ajoute une dimension nouvelle et « incontournable à sa mission d'accessibilité, pour laquelle elle a été fondée ». Pour la Télé-université, c'est un projet « gagnant-gagnant » : en effet, la TÉLUQ fait bien son travail, mais c'est une université de petite taille. En s'alliant à l'UQAM, elle pourra élargir de façon considérable son offre de cours et de programmes. Il s'agit donc d'une collaboration exemplaire. Le projet prend son envol à la rentrée 2005.

### Évolution du projet

2005 : le SPUQ manifeste sa déception devant l'intention du SPPTU de négocier une nouvelle convention collective et s'oppose aux modalités de mise en œuvre du rattachement mises de l'avant par la direction de l'UQAM. Pour sa part, le SPPTU juge prématuré son rattachement au SPUQ et dénonce l'irréalisme du cadre de gestion du plan de développement de la formation à distance.

2006 : découverte de la crise immobilière à l'UQAM. Le SPUQ recommande à ses membres de cesser toute collaboration avec la TÉLUQ tant que les règles du jeu n'auront pas été validées, et dénonce le caractère inéquitable de l'université bimodale dans laquelle les professeurs de la TÉLUQ sont avantagés par rapport à ceux de l'UQAM.

2008 : constat d'échec du rattachement. Sur la vingtaine de projets conjoints, la moitié seulement est active. Claude Corbo mandate Pierre Brossard afin de définir « les conditions souhaitables d'une vraie intégration, pas juste formelle, juridique, mais académique, pédagogique ».

début de la consultation par Pierre Brossard. Certains mémoires provenant de la Télé-université évoquent les difficultés de collaboration, voire l'autoritarisme de l'UQAM et plaident pour l'autonomie de la Télé-université; d'autres prônent plutôt la reprise du dialogue académique, la prise en compte des conditions de changement et le développement de l'accessibilité aux cours et programmes. Pour sa part, le SPUQ se montre plus réservé, voire réticent envers la venue de la TÉLUQ à l'UQAM. Le rapport Brossard recommande à l'UQAM de faire sien le modèle de formation à distance de la TÉLUQ et propose l'intégration de la formation à distance dans les facultés, avec élimination graduelle des UER. Il recommande également une rationalisation administrative et l'intégration du budget de la TÉLUQ à celui de l'UQAM.

## [suite] Historique de Patrick Guillemet [juin 2009]

2009 : une lettre ouverte est publiée par un collectif de professeurs de la Télé-université dans *Le Devoir* et *Cyberpresse*. Les titres sont éloquents : « Pour le respect de l'autonomie de la Télé-université » et « L'UQAM ne peut renier unilatéralement son entente avec la Télé-université ». Les auteurs reprochent à M<sup>e</sup> Brossard de ne pas avoir respecté une partie de son mandat, ils estiment que ses recommandations n'ont d'autre but que de résoudre les problèmes financiers de l'UQAM et ils manifestent leur inquiétude vis-à-vis de l'avenir de la formation à distance à l'UQAM, un « joyau international de l'enseignement universitaire ». Quelques jours plus tard, le site Sauvons la TÉLUQ lancé à l'initiative des mêmes professeurs, mais cette fois avec l'appui de plusieurs syndicats et associations, martèle le même message : le rapport Brossard est la mort d'une illusion et la Télé-université est maintenant à l'heure des choix, entre le développement ou le démantèlement. En écho, un professeur de l'UQAM évoque la désintégration de la TÉLUQ. Pour sa part, l'association étudiante exprime son inquiétude en constatant que le rapport ne se soucie pas de l'impact des recommandations sur les étudiants. Rares sont les voix qui prennent la défense du rapport Brossard.

Pour sa part, le directeur général indique que même s'il n'est pas une voie praticable pour la poursuite du rattachement, le rapport doit être une occasion de reprendre le dialogue, comme l'y invite le conseil de gestion. Quant à la Commission des études de l'UQAM, elle constate le 10 février qu'il existe encore de multiples interrogations quant à l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM, et souligne l'ampleur du travail à accomplir. Le recteur souligne cependant la nécessité d'avancer à la satisfaction de la Télé-université, malgré la complexité du dossier. Un atelier spécial de la Commission se tient à cet effet le 24 février.

Pourtant, le recteur de l'UQAM rencontre la ministre durant le mois de mai et lui fait part des difficultés qu'il rencontre; l'hypothèse que la Télé-université puisse retrouver sa liberté est semble-t-il évoquée. La ministre rencontre à son tour le directeur général de la Télé-université et l'assure qu'elle n'a pas l'intention de démanteler la Télé-université; toutefois, elle l'informe qu'elle encore en réflexion et procède aux consultations appropriées.

Le 11 juin, le directeur général de la Télé-université informe son personnel que la situation a atteint un point de non-retour.

Dans les circonstances, il invite le personnel à tirer un trait sur cette aventure et à réfléchir à l'avenir d'une Télé-université redevenue autonome. Dorénavant, le divorce avec l'UQAM est à l'ordre du jour.

Le 18 juin suivant, le conseil d'administration de l'UQAM mandate sa présidente de créer, de concert avec le président du Conseil de gestion de la Télé-université, un comité spécial sur l'intégration de la Télé-université à l'UQAM, notamment quant à la dimension administrative, lequel doit faire rapport au Conseil le ou avant le 31 octobre 2009. Il demande également à la Commission des études de lui formuler ses recommandations quant au principe de création, au mandat et à la composition du « Comité académique conjoint Télé-université-UQAM » proposé par le Conseil de gestion de la Télé-université.



# Membres du Conseil syndical

**Sylvie Denis / Présidente**

**Esther Dorval / Vice-présidente**

**Luc Villeneuve / Secrétaire**

**Dyanne Beaupré / Trésorière**

**Marc Lévesque / Directrice du Bureau de Montréal**

**Lucie Lavoie / Directrice de l'information**

## COMITÉ HYGIÈNE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

**Dominique Bilodeau**

## COMITÉ DE RETRAITE ET ASSURANCES

**Gaétan Naud, Alberto Poulin**

## COMITÉ DES GRIEFS

**Esther Dorval, Josée Garant**

## FONDS DE SOLIDARITÉ

**Colombe Gagnon, Josée Jackson**

## COMITÉ ÉVALUATION ET CATÉGORISATION

**André Bernier, Marc Lévesque**

## COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

**Darie Minville, Luc Villeneuve, Louise Provencher**

## COMITÉ RELATIONS DE TRAVAIL

**Marc Lévesque, Louise Provencher, Sylvie Denis**

## DÉLÉGUÉS DE SECTEURS

**Diane Pageau, Monique Guilmette, André Bernier,  
Colombe Gagnon, Sophie Maloney**

